

Rapport d'activité

Année 2024



Table des matières

2024, une année de mobilisation au service de la santé du quotidien	2
1. NèreS, acteur clé de la santé du quotidien	3
2. Vie de l'association	5
2.1. Adhérents et Membres associés	5
2.2. Vision, mission, valeurs et principes	5
2.3. Les hommes et femmes impliqués dans la gouvernance et les travaux de NèreS	6
2.3.1. Conseil d'administration et Bureau de l'association	6
2.3.2. Comité déontologique	6
2.3.3. Les permanents de NèreS.....	7
2.3.4. NèreS, un lieu d'échanges et de co-construction avec ses adhérents	7
2.4. Les services offerts par NèreS à ses adhérents	8
3. Les principales publications en 2024	9
3.1. Baromètre 2023 des produits de santé et de prévention de premier recours	9
3.2. Bulletin de santé des Français 2024.....	9
3.3. Étude d'impact socio-économique de la filière des produits de santé et de prévention de premier recours en France.....	10
3.4. Étude sur les délistages, sources d'économies pour l'Assurance Maladie.....	10
3.5. Autres études réservées aux adhérents de NèreS	10
4. Les actions de NèreS en 2024	11
4.1. Relations avec nos parties prenantes externes.....	11
4.2. Médicaments de prescription médicale facultative.....	12
4.2.1. Travaux autour du délistage sans déremboursement	12
4.2.2. Une procédure simplifiée pour la mise en accès direct des médicaments ...	12
4.2.3. Lancement de la phase pilote eNotice, incluant le paracétamol et les IPP...	13
4.2.4. Les tutos NèreS sur l'armoire à pharmacie.....	13
4.3. Dispositifs médicaux.....	13
4.3.1. Participation au groupe de travail de l'ANSM	13
4.4. Compléments alimentaires	13
4.4.1. Les tutos NèreS sur le bon usage des compléments alimentaires	13
4.4.2. Accompagner nos adhérents dans l'évolution de la réglementation	14
4.5. Co-construction avec nos adhérents d'une Charte environnementale	14

2024, une année de mobilisation au service de la santé du quotidien



Luc Besançon
Délégué général de NèreS

L'année 2024 a été marquée par une intensification de notre engagement pour rendre la santé du quotidien toujours plus accessible, responsable et innovante.

Dans le contexte que nous connaissons, marqué par des tensions et difficultés d'accès aux soins et des attentes fortes de la part des Français en la matière, **NèreS a porté la voix des acteurs du premier recours en santé et inscrit ses propositions au cœur du débat public.**

Face aux défis structurels de notre système de santé – *engorgement des cabinets médicaux, désertification médicale et saturation des urgences* – nous avons réaffirmé, chiffres à l'appui, le **rôle clé des produits de santé de premier recours et du parcours de soins officinal (PSO)**. Notre étude d'impact socio-économique a démontré que le PSO permet d'éviter 144 millions de consultations médicales et génère actuellement plus de 3,1 Mds € d'économies pour l'Assurance Maladie. Un levier incontournable pour alléger la pression sur notre système de santé.

Dans cette logique, **nous avons plaidé pour rendre accessibles en pharmacie et sans ordonnance davantage de médicaments**, en nous appuyant sur les bonnes pratiques de nos voisins européens. L'enjeu est clair : mieux prendre en charge les maux du quotidien tout en libérant du temps médical aux professionnels de santé.

Notre engagement a permis de faire avancer ce sujet, et nous poursuivrons

notre mobilisation pour que cette évolution devienne une réalité au bénéfice des patients et du système de santé.

L'innovation a également été au cœur de notre action, notamment avec la mise en place de la phase pilote du projet **eNotice : une avancée majeure qui fera de la France le premier pays européen à expérimenter la notice numérique pour des médicaments sans ordonnance**, offrant ainsi aux patients une information fiable, accessible et actualisée.

Par ailleurs, **notre mobilisation sur les compléments alimentaires s'est intensifiée, avec une action renforcée auprès des autorités pour accompagner l'évolution de la réglementation et garantir un cadre clair et sécurisé pour les consommateurs.** En parallèle, notre série de tutoriels sur le bon usage des compléments alimentaires a rencontré un succès inédit avec près de 13 millions de vues, confirmant l'intérêt du grand public pour une information pédagogique et fiable.

Enfin, nous avons renforcé notre engagement en faveur de la **responsabilité environnementale**. En 2024, nous avons co-construit avec nos adhérents la première Charte environnementale de NèreS, qui guidera nos actions futures pour une filière plus durable et responsable.

Cette année a été marquée par des avancées significatives, et **nous tenons à remercier l'ensemble de nos adhérents, partenaires et parties prenantes** pour leur engagement. Ensemble, poursuivons cette dynamique pour une santé du quotidien toujours plus accessible, responsable et innovante.

1. NèreS, acteur clé de la santé du quotidien

NèreS est une organisation professionnelle, représentant les laboratoires pharmaceutiques qui produisent et commercialisent des produits de santé et de prévention accessibles en pharmacie et sans ordonnance (médicaments, dispositifs médicaux grand public, compléments alimentaires).

Ce secteur est **au cœur de la santé du quotidien**. Pour mieux mesurer son poids économique et sociétal, NèreS a confié en 2024 à **PwC Strategy&** une étude d'impact approfondie, qui révèle son rôle majeur.

- ✓ **Un poids économique significatif**
 - Le chiffre d'affaires du secteur atteint **7,4 milliards €**, dont près de la moitié est produit en France.
 - **15% de cette production nationale** est destinée à l'exportation.
 - Le secteur des produits de premier recours représente **19 800 emplois directs et indirects en France**, générant **3,1 milliards € de valeur ajoutée** (dont 1,7 milliard directe et 1,4 milliard indirecte).
 - Une contribution majeure aux enjeux de souveraineté industrielle : **60 à 70% des médicaments de prescription médicale facultative dispensés dans les officines françaises sont fabriqués en France.**

- ✓ **Un pilier du système de soins**
 - Grâce au **Parcours de Soins Officinal (PSO)** — où le patient choisit de consulter directement son pharmacien —, notre secteur permet d'éviter **144 millions de consultations médicales par an.**
 - En 2023, cela s'est traduit par une économie de **3,1 milliards € pour l'Assurance Maladie** (soit **36% du déficit annuel**) et de **161 millions € pour les patients.**
 - Sans ce parcours de soins, **13 650 médecins généralistes supplémentaires** seraient nécessaires ou les médecins devraient travailler **2 heures de plus par jour** pour répondre à la demande.
 - En entreprise, l'impact est aussi tangible : **28 millions d'heures d'absence au travail** évitées et un gain de **1,76 milliard €**, lié à la préservation de la productivité.

- ✓ **Des tendances de marché révélées par le Baromètre NèreS 2024 (données de l'année 2023)**
 - L'activité officinale se maintient en 2023, malgré un recul de **-2,5%**, dû à la baisse des produits liés au Covid-19.
 - L'officine reste plébiscitée : accessibilité, conseil et maillage territorial solide avec près de **20 000 pharmacies.**
 - Les prix ont été contenus : **+3% d'inflation** pour le secteur contre **+5% globalement** (Insee, 2023).

- ✓ **La prévention au cœur des usages**
 - Une demande croissante de prévention du quotidien : cette tendance se traduit par une croissance des compléments alimentaires en pharmacie (+9,6% en 2023 vs. 2022) et se distingue des autres canaux de distribution (-19,7% pour les magasins bio, +0,1%

pour les parapharmacies de grande surface et +1,5% pour les parapharmacies en ligne).

- Une dynamique d'innovation désormais portée par le complément alimentaire : 1 600 lancements de compléments alimentaires en 2023 pour un secteur qui pèse pour plus des 2/3 des ventes des tous les produits de 1er recours lancés. Une baisse de la part des médicaments de prescription médicale facultative qui ne pèse plus que 3,3% du mix total du 1er recours en matière d'innovation.

✓ **Un levier stratégique pour le système de santé**

Mieux intégrer le parcours de soins officinal, notamment à travers de nouveaux délistages sans déremboursement, permet d'économiser **201 à 377 millions € supplémentaires chaque année pour l'Assurance Maladie**. C'est aussi répondre à des impératifs clés pour les pouvoirs publics : en renforçant la **proximité** via le réseau officinal dense et accessible, en optimisant les **parcours de soins** en s'appuyant davantage sur les pharmaciens.

2. Vie de l'association

2.1. Adhérents et Membres associés

Au 31 décembre 2024, NèreS comptait **25 laboratoires adhérents** : Laboratoire de l'Abbé Soury ; Bayer ; Biocodex ; Boiron ; Cooper ; Expanscience ; Laboratoire Gilbert ; Gifrer ; Haleon ; IBSA ; Kenvue ; Lehnig ; Laboratoire de la Marque Verte ; Groupe Mayoly ; Melisana Pharma ; Opella ; P&G Health ; Perrigo ; Pierre Fabre ; Reckitt ; Thea Pharma ; U-Labs ; UPSA ; Weleda ; Zambon.

Au 31 décembre 2024, NèreS comptait **13 membres associés** : Aboca ; Concentrix Medica ; Fact-Pharma ; GERSGIE ; IQVIA ; OpenHealth Company ; Pharmanager Development ; Pharmédigroup ; Product Life Group ; Simon-Kucher & Partners ; SOFIP ; Strategical ; Vidal.

2.2. Vision, mission, valeurs et principes

Les actions de NèreS s'insèrent dans le cadre d'un plan stratégique adopté en 2023 qui précise la vision, la mission et les valeurs qui guident les activités de NèreS pour la période 2023-2026.

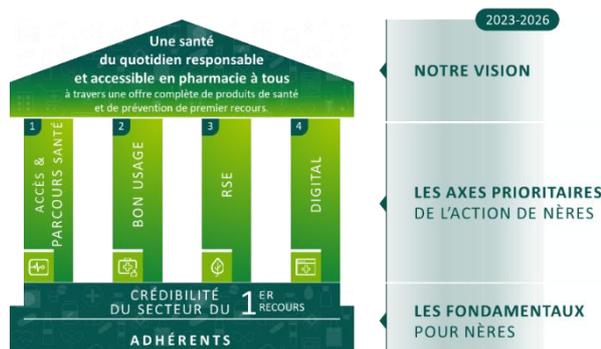
La vision de NèreS est une **santé du quotidien responsable** et accessible en **pharmacie** à tous les Français, à travers une offre complète de produits de santé et de prévention de **premier recours**.

La mission de NèreS est de rendre la **santé du quotidien accessible** à tous et facilitée par les **pharmaciens**, à travers le développement responsable et le **bon usage** des produits de santé et de prévention de **premier recours**.

Les **valeurs et principes** de NèreS :

- Un comportement éthique ;
- Une approche responsable (y compris d'un point de vue environnemental) ;
- Une attention à la sécurité du patient et au bon usage des produits de santé et de prévention de premier recours ;
- Une co-construction et partenariat avec les parties prenantes ;
- Force de propositions.

Les actions de NèreS pour 2023-2026 s'articulent autour de 6 piliers synthétisés dans le schéma ci-dessous :



2.3. Les hommes et femmes impliqués dans la gouvernance et les travaux de NèreS

2.3.1. Conseil d'administration et Bureau de l'association

NèreS est administré par un **Conseil d'administration** qui est investi de tous les pouvoirs pour sa gestion et la direction de ses affaires. Il définit ainsi les grandes orientations de l'association et prend les décisions dans ce domaine. Le Conseil d'administration de NèreS est élu par l'Assemblée générale.

Au 31 décembre 2024, la composition du Conseil d'administration de NèreS est la suivante¹ :

- Paul-François COSSA (Opella), Président*
- Vincent GUIRAUD-CHAUMEIL (Pierre Fabre), Vice-président*
- Emilie PERTUISET (Biocodex), Vice-présidente*
- Sébastien LUCOT (Cooper), Trésorier*
- Guillaume HARDY (Kenvue), Secrétaire général*
- Sylvain BOUTON (Théa Pharma)
- Céline CAMILLERI (Haleon)
- Adrien CHABRIER (UPSA)
- Laurent DEVILLIERS (Boiron)
- Stéphane GRENON (P&G Health)
- Aurélia JANTZEM-LIVET (Zambon)
- Marc HOFER (Bayer)
- Alexandre NIQUE (Groupe Mayoly)
- Russell TAYLOR (Reckitt)

Au cours de l'année 2024, trois administrateurs ont quitté leurs fonctions. NèreS les remercie pour leur implication dans les travaux de notre association :

- Romuald ICART (Zambon)
- Anthony LALLIER (UPSA)
- Emmanuel PAINT (Groupe Mayoly).

Au total, le **Bureau** s'est réuni à 6 reprises en 2024, et le **Conseil d'administration**, s'est réuni à 7 reprises.

2.3.2. Comité déontologique

NèreS a souhaité renforcer la déontologie professionnelle du secteur des produits de santé et de prévention de premier recours, à travers une Charte de Déontologie Professionnelle et un Comité Déontologique. Le comité déontologique s'est réuni à 4 reprises en 2024. Il **a rendu un avis intitulé « Influenceurs et produits de santé et de prévention de 1er recours – les conditions déontologiques dans une relation avec un adhérent de NèreS »** (validé par le Conseil d'Administration de NèreS en 2025).

¹ * Les administrateurs ayant un astérisque forment le Bureau de NèreS.

Il a également précisé, à travers deux procédures distinctes, le traitement des :

- Signalements (par des non adhérents de NèreS) de manquements supposés aux obligations définies par la Charte de déontologie professionnelle (par des non adhérents de NèreS)
- Saisines (par un membre du Comité déontologique, par le Conseil d'Administration de NèreS ou par un adhérent de NèreS) suite à un manquement supposé aux obligations définies par la Charte de déontologie professionnelle

Les travaux du Comité Déontologique viennent également éclairer les adhérents de NèreS sur des aspects spécifiques de déontologie applicables au secteur du premier recours.

En 2024, la composition du Comité a évolué. Le Comité est désormais constitué de huit membres titulaires. Au 31 décembre 2024, sa composition était :

- Présidente du Comité Déontologique : **Marie-Paule SERRE**, ancienne professeure à Sorbonne Université ;
- Quatre personnalités qualifiées nommées par le Conseil d'administration sur proposition de la Présidente du Comité Déontologique :
 - **Sarah LASRI**, Maître de Conférences à l'Université Paris Dauphine-PSL
 - **Martial FRAYSSE**, Pharmacien d'officine, Président honoraire du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Ile de France
 - **Sébastien FAURE**, Maître de Conférences à l'Université d'Angers, Vice-Doyen de la Faculté de Santé, Professeur de pharmacovigilance
 - **Gilles CARCAUZON**, Pharmacien d'officine.
- Trois membres de NèreS : un membre élu du conseil d'administration et un adhérent désigné par ce dernier :
 - **Marc HOFER** (Bayer) – suppléante : **Emilie PERTUISET** (Biocodex)
 - **Bruno PORTALIER** (Kenvue) – suppléant : **Gilles BLANCHOT** (Pierre Fabre)
 - **Marie-Laure DEMIÈRE** (Cooper) – suppléant : **Gabrielle BAUDOIN** (Bayer).

2.3.3. Les permanents de NèreS

L'ensemble des actions menées par NèreS s'appuie sur une équipe de 5 permanents, dont la composition au 31 décembre 2024 est la suivante :

- Délégué général : **Luc BESANÇON**
- Directrice affaires réglementaires « Dispositifs médicaux et compléments alimentaires » : **Séverine BOUILLAGUET**
- Responsable affaires réglementaires « Médicaments » : **Odile BOSSIS**
- Responsable affaires publiques et communication : **Ludovic PEREIRA**
- Office manager : **Chloé LECOURT**

2.3.4. NèreS, un lieu d'échanges et de co-construction avec ses adhérents

En complément de ses instances de direction, NèreS s'appuie sur **deux comités** et **quatre commissions thématiques** :

- Le Comité Déontologique (cf. ci-avant) ;
- Le Comité des Affaires Pharmaceutiques (CAP) ;
- La Commission Médicaments ;
- La Commission Dispositifs Médicaux ;
- La Commission Compléments Alimentaires ;
- La Commission Communication et Affaires Publiques.

Ces différents comités et commissions sont complétés par des **groupes de travail sur les piliers stratégiques** de NèreS et des **groupes de travail *ad-hoc***.

L'ensemble de ces groupes permettent d'apporter une expertise technique sur des sujets majeurs pour le secteur, constituent un lieu d'échanges riche d'expertise entre membres, ainsi que d'avancer sur de nombreux projets et actions de NèreS.

Elles sont également l'occasion pour les adhérents d'échanger avec des experts sur des sujets spécifiques ainsi qu'avec des représentants de parties prenantes clés (autorités, pharmaciens...).

2.4. Les services offerts par NèreS à ses adhérents

Résolument tournée vers les besoins et les attentes de ses adhérents, NèreS est structuré pour faciliter la contribution et l'échange d'informations avec ses membres.

NèreS propose ainsi à l'attention exclusive de ses adhérents :

- Des **alertes régulières sur l'actualité réglementaire et politique** des trois statuts représentés par NèreS : médicaments de prescription médicale facultative, dispositifs médicaux grand public et compléments alimentaires
- Des **notes juridiques** répondant aux préoccupations directes des adhérents de NèreS
- Une **newsletter** générale « NèreS'essentiel » ainsi que **deux newsletters sectorielles** sur les dispositifs médicaux et les compléments alimentaires
- Sept **webinaires** ont été organisés en 2024 par NèreS (deux sur la loi d'encadrement des avantages, eNotice, évolutions réglementaires, relations commerciales avec les groupements de pharmacies, standards GS1, sur le projet d'arrêté des nutriments) qui s'ajoutent à ceux déjà disponibles en replay sur l'extranet NèreS ;
- De nouvelles **études**, comprenant des analyses et données à l'attention exclusive de nos adhérents : étude d'impact socio-économique de la filière des produits de santé et de prévention de premier recours en France ; étude sur les délistages potentiels, sources d'économies pour l'Assurance Maladie ; Baromètre des produits de santé et de prévention de premier recours pour l'année 2023, Bulletin de santé des Français 2024, des points sur l'état du marché tout au long de l'année, etc.
- Des **partages de bonnes pratiques**, sur des sujets comme le développement durable
- Des événements en présentiel, qui sont autant d'occasion d'échanger avec des experts et des parties prenantes.

3. Les principales publications en 2024

3.1. Baromètre 2023 des produits de santé et de prévention de premier recours

Le Baromètre des produits de santé et de prévention de premier recours, réalisé en partenariat avec OpenHealth Company, analyse l'évolution du marché du premier recours en santé au cours de l'année écoulée. Il met en lumière les tendances structurelles qui façonnent notre secteur.

Le 31 janvier 2024, NèreS a présenté la [23ème édition de son Baromètre des produits de santé et de prévention de premier recours](#). Il a confirmé la place essentielle qu'occupent les produits de santé et de prévention de premier recours dans la santé des Français au quotidien.

3.2. Bulletin de santé des Français 2024

Le 27 juin 2024, NèreS a présenté les résultats de la [troisième édition de son étude annuelle, le Bulletin de santé des Français](#), une enquête annuelle réalisée en partenariat avec Harris Interactive auprès d'un panel représentatif de plus de 2 000 Français.

Cette étude apporte un éclairage inédit sur la manière dont les Français perçoivent leur santé et le fonctionnement du système de santé. Elle fournit également des données précieuses pour alimenter le débat public sur l'organisation des soins, notamment de premier recours.

Parmi les enseignements principaux de cette étude, nous pouvons noter une **dégradation de la santé des Français** et une **perception pessimiste quant à l'avenir de notre système de santé** :

- **31% des Français se déclarent en mauvaise santé** (-1 pt vs 2023) et, *a contrario*, seuls 15% d'entre eux s'estiment en « très bonne » santé (-4 pts vs. 2023) ;
- **27 % des Français estiment que leur santé physique s'est détériorée** (+8 pts) et 26% d'entre eux indiquent que **leur santé mentale s'est détériorée** depuis 1 an (+4 pts) ;
- **68% des Français estiment qu'il est difficile d'avoir accès à un professionnel de santé** ;
- 72% des Français perçoivent que **le système de santé est complexe, ce qui conduit à 50% des Français à avoir renoncé aux soins** de par cette complexité (+5 pts) ;
- **65% des Français ont confiance dans le système de santé (-19 pts)**, 61% ont le sentiment que celui-ci se dégrade, une tendance qui s'accroît par rapport à 2023 (+3 pts).
- **89% des Français font confiance aux pharmaciens** pour traiter leurs maux du quotidien, faire de la prévention (89%) mais aussi les orienter vers le professionnel de santé adéquat (88%) en cas de besoin.

Les propositions portées par NèreS répondent directement aux préoccupations exprimées par les Français. Ce Bulletin constitue ainsi un outil d'analyse utile pour orienter les politiques publiques et proposer des solutions concrètes aux défis du système de santé.

3.3. Étude d'impact socio-économique de la filière des produits de santé et de prévention de premier recours en France

Le 6 septembre 2024, NèreS a présenté son [étude d'impact socio-économique de la filière des produits de santé et de prévention de premier recours en France](#), réalisée en collaboration avec PwC Strategy&.

Les principales données de cette étude d'impact sont accessibles dans la [section 1. NèreS, acteur clé de la santé du quotidien](#).

3.4. Étude sur les délistages, sources d'économies pour l'Assurance Maladie

Le 6 septembre 2024, NèreS a publié une [étude sur les délistages, sources d'économies pour l'Assurance Maladie](#). Cette étude a été réalisée en partenariat avec Open Health Company.

Cette étude révèle que **97 molécules sont disponibles en pharmacie sans ordonnance dans au moins un pays européen** (Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Portugal), mais ne le sont pas encore en France.

Le potentiel d'économies lié à de nouveaux délistages est significatif : de **201 (hypothèse basse) à 377 millions d'euros par an (hypothèse haute) pour l'Assurance Maladie**, et de 99 à 184 millions d'euros par an pour les assurances maladie complémentaires.

3.5. Autres études réservées aux adhérents de NèreS

Par ailleurs, d'autres publications ont été réalisées en 2024, leur accès est strictement réservé aux adhérents de NèreS. Elles sont accessibles depuis l'extranet NèreS.

4. Les actions de NèreS en 2024

4.1. Relations avec nos parties prenantes externes

NèreS représente le secteur des produits de santé et de prévention de premier recours auprès des autorités. A ce titre :

- Sur les multiples sujets de préoccupation de nos adhérents, NèreS a présenté des propositions et a représenté les intérêts du secteur du premier recours en santé auprès du **cabinet du Président de la République**, du **Premier ministre**, des **membres du Gouvernement**, des **parlementaires** et des **administrations centrales** ;
- **NèreS a été auditionné** par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (**CGAAER**) concernant le secteur des compléments alimentaires ;
- Dans le cadre de la réglementation des dispositifs médicaux, NèreS a pu partager les difficultés de sa mise en œuvre avec la Direction Générale de Santé (DGS) et l'Agence des médicaments et des produits de santé (ANSM)
- Dans la perspective de l'adoption et de la transposition en droit français de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines, NèreS a été auditionné par l'Inspection générale de l'administration (**IGA**) et l'inspection générale de l'environnement et du développement durable (**IGEDD**) ;
- En amont de l'examen du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025, NèreS a été, pour la première fois de l'histoire de notre association, **auditionné par la Commission des affaires sociales du Sénat** ;
- NèreS a porté la contribution de notre secteur dans de nombreuses instances mises en place par les autorités publiques, notamment à travers les Comités d'Interface Médicaments et Dispositifs Médicaux de l'Agence Nationale de Sécurité des Médicaments et des produits de santé (**ANSM**) ainsi que les groupes de travail qui en découlent ou via des échanges avec la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (**DGCCRF**) et de nouveaux échanges avec la Direction Générale de l'Alimentation (**DGAL**).
- NèreS a également participé à de nombreuses **consultations publiques** pour partager son expertise.

En 2024, **NèreS a apporté son expertise et sa contribution aux travaux de différentes organisations externes**. A ce titre, nous pouvons mentionner une contribution reconnue :

- Aux travaux du **Shift Project**, notamment dans le cadre du rapport intitulé « *Santé, Climat, Résilience. Décarbonons les industries du médicament* » ;
- Au sein de l'Association pour le Bon usage du médicament (**ABUM**) et de l'**association Tulipe** où NèreS est représenté au sein du Conseil d'administration.
- NèreS a également convié des acteurs extérieurs à intervenir dans des événements NèreS. Nous pouvons ici citer le Bureau des établissements et des produits des

industries alimentaires spécialisées (**BEPIAS**), le Conseil national de l'ordre des pharmaciens (**CNOP**), les syndicats de pharmaciens (**FSPF**, **USPO**) et des **groupements** de pharmacies.

- NèreS contribue aux travaux de la REP Adelphe dans le cadre de la mise en œuvre de l'écoconception, et réalise des webinaires sur le sujet avec la contribution d'Adelphe.
- NèreS noue également un partenariat avec l'association nationale des étudiants en pharmacie de France (**ANEPF**). Un prix de la thèse est donc organisé pour soutenir la recherche sur des thématiques importantes pour le premier recours (ex. bon usage). Un stage est également proposé à un étudiant en pharmacie par le biais de l'ANEPF.
- NèreS contribue également aux travaux menés par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (**DREES**).
- NèreS a été invité par **ACL Santé** pour évoquer les travaux sur les dispositifs médicaux. ACL Santé est une association à but non lucratif, fédérant l'ensemble des acteurs de la chaîne de distribution des produits de santé. Identification, traçabilité, risque d'incidents... Autant de sujets sur lesquels NèreS est mobilisé aux côtés d'ACL santé en 2024.
- Enfin, au niveau européen, NèreS est un contributeur actif aux travaux de l'**AESGP** (*Association of the European Self-Care Industry*), qui regroupe plus de 22 associations nationales au niveau européen ; sa contribution est multiple, tant au niveau des différentes commissions et groupes de travail qu'au niveau du Conseil d'Administration de l'AESGP.

4.2. Médicaments de prescription médicale facultative

4.2.1. Travaux autour du délistage sans déremboursement

Sur la base de l'étude menée avec OpenHealth, nous avons identifié 97 molécules accessibles sans ordonnance chez au moins un de nos 5 voisins européens, mais qui ne le sont pas encore en France. Pour mieux prendre en charge et soigner les maux du quotidien, **nous avons invité les autorités politiques et sanitaires à rendre accessibles en pharmacie et sans ordonnance de nouvelles molécules**, en s'inspirant de ce qui se fait chez nos voisins européens en toute sécurité.

Grâce à cette mesure, **les maux du quotidien pourraient être mieux soignés** et pris en charge, tout en faisant **économiser entre 201 à 377 millions d'euros à l'Assurance Maladie chaque année**.

4.2.2. Une procédure simplifiée pour la mise en accès direct des médicaments

Grâce à la mobilisation de NèreS, une procédure simplifiée a été mise en œuvre avec l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) pour ajouter ou retirer de la liste des médicaments en accès direct (médicaments de médication officinale). Une simplification qui répond aux besoins exprimés par nos adhérents.

4.2.3. Lancement de la phase pilote eNotice, incluant le paracétamol et les IPP

L'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé a lancé la phase pilote de **eNotice**, qui inclut plusieurs médicaments disponibles sans ordonnance en ville, notamment le **paracétamol** et des **inhibiteurs de la pompe à protons** (IPP).

La eNotice **facilitera l'accès à une information actualisée sur les médicaments** (ou lorsque la notice est perdue), ainsi qu'à de nouveaux formats d'information à travers des vidéos qui rappellent les éléments clés du bon usage de ces molécules. Les boîtes qui comporteront un QR code (pour accéder directement à la eNotice) devraient arriver en officine à l'automne 2025. Durant cette phase pilote, les boîtes continueront à comporter une notice papier.

NèreS est engagé depuis 2022 sur ce projet et plusieurs **adhérents (Haleon, Opella et UPSA) se sont portés volontaires** pour cette expérimentation.

La France devient ainsi le premier pays européen à expérimenter la eNotice pour des médicaments de prescription médicale facultative en ville.

4.2.4. Les tutos NèreS sur l'armoire à pharmacie

Pleinement engagé en faveur du bon usage du médicament, NèreS a publié en avril 2024 une [série de tutoriels relatifs à l'armoire à pharmacie](#) sur YouTube.

Cette série de tutoriels vise à donner tous les **conseils et bonnes pratiques pour constituer et ranger son armoire à pharmacie**. Les six vidéos publiées par NèreS cumulent près de 310 000 vues.

4.3. Dispositifs médicaux

4.3.1. Participation au groupe de travail de l'ANSM

En 2024, NèreS a mené des travaux communs avec le Leem et le SNITEM sur les exigences applicables aux produits combinés (médicaments et dispositifs médicaux) dans le cadre du règlement européen n°2017/745 relatif aux dispositifs médicaux.

Par ailleurs, NèreS a contribué à définir la **procédure réglementaire nationale relative au risque de pénuries** avec le groupe de travail ruptures.

4.4. Compléments alimentaires

4.4.1. Les tutos NèreS sur le bon usage des compléments alimentaires

Acteur engagé pour le bon usage, NèreS a diffusé sur YouTube et X en septembre 2024 une [série de tutoriels sur les compléments alimentaires](#).

Cette série de tutoriels vise à **répondre à toutes les questions des Français sur les compléments alimentaires et à donner des informations sur leur bon usage**.

Ces vidéos ont rencontré un **succès auprès des Français, avec près de 14 000 000 de vues**, toutes plateformes confondues.

4.4.2. Accompagner nos adhérents dans l'évolution de la réglementation

Depuis le 1er janvier 2024, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire est devenu l'unique autorité compétente pour la réglementation et les contrôles en matière de sécurité sanitaire des aliments, couvrant l'ensemble de l'alimentation humaine et animale.

La Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) assure désormais le suivi et l'application de la réglementation relative aux compléments alimentaires. En 2024, son Bureau des Établissements et des Produits des Industries Alimentaires Spécialisées (BEPIAS) a initié une mise à jour du cadre réglementaire encadrant l'activité du secteur.

Dans ce contexte, NèreS a partagé ses propositions avec le BEPIAS, notamment sur les mentions imposées par l'Anses et les périodes de transition lors de l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations. Le BEPIAS a également été invité à intervenir auprès de la commission des compléments alimentaires de NèreS afin de présenter ses travaux et répondre aux interrogations des adhérents.

En parallèle, NèreS a renforcé son accompagnement en publiant des notes juridiques pour aider ses adhérents à mieux appréhender le cadre réglementaire en constante évolution.

4.5. Co-construction avec nos adhérents d'une Charte environnementale

En 2024, NèreS a mené une grande enquête auprès de ses adhérents sur la thématique du développement durable. 18 adhérents de NèreS ont répondu à cette enquête. Nous tenons à les remercier pour leur mobilisation. Les résultats de l'enquête ont été examinés par le groupe de travail pilier sur la RSE. Ce groupe a défini les grands axes d'une Charte environnementale, qui sera lancée en 2025.

Tous les travaux mentionnés dans ce rapport annuel ont bénéficié de la contribution précieuse des administrateurs, des nombreux collaborateurs des laboratoires adhérents, des membres associés et de nos permanents !

À tous, un immense merci !

Nères
ASSOCIATION

58 boulevard Gouvion-Saint-Cyr,
75017 Paris – France
www.neres.fr
neres@neres.fr